



Ville de  
**NOUMÉA**

**Direction de l'espace public**  
**Service exploitation de l'espace public**  
 Mairie annexe Ferry – 29, rue Jules-Ferry  
 Tél : 27 07 13 – autorisation.voirie@ville-noumea.nc

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

**N° DE DOSSIER :** ..... **DATE DE DÉPÔT :** .....

## DEMANDE D'ARRÊTÉ DE TRAVAUX, MESURES RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

La demande doit être effectuée au minimum 15 jours avant l'intervention.

### RÉFÉRENCES DU DEMANDEUR

Nom de l'entreprise : ..... Raison sociale : .....

Numéro de RIDET : .....

Représentant : Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

E-mail (l'arrêté sera envoyé à cette adresse électronique) : .....

**Maître d'œuvre** E-mail : ..... Téléphone : .....

**Maître d'ouvrage** E-mail : ..... Téléphone : .....

Votre référence interne (si besoin, figurera dans l'arrêté) : .....

Si marché « Ville de Nouméa », indiquez le nom du service concerné et n° du marché : .....

.....

### RUES ET QUARTIERS CONCERNÉS

Numéro ou portion de rue	Rue	Quartier
Exemple : N°30 <u>OU</u> entre les rues de l'Alma et de Verdun	rue du Général Gallieni	Centre-Ville

### TRAVAUX

Date prévisionnelle de début des travaux : .....

Durée estimée du chantier : .....

Description sommaire des travaux : .....

.....

.....

.....

Travaux souhaités de :  Jour  Nuit  Week-end

Horaires : .....

Concernant l'exécution des travaux :  Sol  Sous-sol (*tranchées, fouilles*)  Sur-sol (*aérien*)

En cas de réalisation de tranchée ou de forage dirigé, zones concernées par les tranchées\* :

Chaussée (*y compris stationnements bandes cyclables*)  Trottoirs, accotements

**\*Remise en état de la chaussée ou de l'accotement selon le cahier des charges défini par la ville de Nouméa**

### MESURES DE CIRCULATION À APPLIQUER

Emprise globale de la zone de travaux et mesure de circulation à appliquer :

Chaussée complète (*fermeture de voie + déviations*)  Demi-chaussée (*alternats*)

Stationnements, trottoirs, accotements (*déviations piétons*)

Fait à ..... le .....

Cachet et signature de l'entreprise

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Avis de la section gestion voirie et déplacements, le .....

favorable  défavorable (*motif du refus*) .....

#### Conditions particulières clôture de chantier :

Jour de début de l'installation : ..... Durée des travaux d'installation : .....

Horaires : .....

Nouméa le .....

Cachet de la mairie

La ville de Nouméa fixe les horaires auxquelles les entreprises peuvent intervenir, ainsi que certaines mesures concernant la circulation ou la communication auprès des riverains. Par conséquent, il est vivement conseillé de se renseigner auprès de la Section gestion voirie et déplacements (SGVD) (tél. 27 07 13) avant toute démarche afin de prendre en compte ces données lors du montage du projet.

L'entreprise pourra effectuer les travaux uniquement si les conditions ci-dessous sont réunies :

- L'accusé de réception de l'arrêté est retourné par mail à [mairie.depart@ville-noumea.nc](mailto:mairie.depart@ville-noumea.nc)
- 48h avant le démarrage ou la reprise des travaux, un courriel informant la SGVD est envoyé à [autorisation.voirie@ville-noumea.nc](mailto:autorisation.voirie@ville-noumea.nc)
- L'arrêté délivré par la Mairie est affiché sur la zone de travaux
- La réunion de piquetage a été effectuée avec les concessionnaires.